

PROCEDURE D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES :

- **de Domont (95) le 4 janvier**
- **du Mée sur Seine (77) le 11 janvier**

Nous vous informons que l'ensemble des licences déposées courant décembre au comité régional n'ont pu être enregistrées avant la fermeture des bureaux pour congé.

Aussi, les clubs, qui ne peuvent engager leurs coureurs pour les épreuves mentionnées ci-dessus, sont priés de communiquer à Jean-François MAILLET, par mail :

jf.maillet@cif-ffc.org

avant le **jeudi précédent l'épreuve à 20 heures**, délai de rigueur

les noms, prénoms, clubs, catégories, numéro de licence de leurs coureurs.

Le règlement des engagements sera fait ultérieurement par le service comptabilité.

Les concurrents, qui ne seront pas en possession de leur licence le jour de l'épreuve, devront impérativement présenter le double de leur demande tamponnée par le Comité régional, qui a été restituée aux clubs lors du dépôt aux guichets. En cas de non présentation, le concurrent devra, pour participer, souscrire une carte à la journée au prix de 8 euros.

Jean-François MAILLET

Secrétaire général